

AVANT PROJET de reclassement du personnel des Services Municipaux  
Hospitaliers et concédés.  
" " " " "

- 1ère catégorie : Gardien et veilleur de nuit sans ronde.  
Éplucheuse de légumes.
- 2ème catégorie : Manoeuvre sans spécialité  
Femme de service des écoles à temps complet  
Homme ou femme d'entretien des établissements communaux  
Coursier et porteur de plis.  
Balayeur et balayeuse de voies publiques  
Garçon de bureau et planton  
Gardien de musée  
Gardien de square  
Gardien de cimetière  
Concierge  
Homme ou femme occupé au nettoyage des services généraux des établissements hospitaliers.
- 3ème catégorie : Ouvriers d'entretien des voies publiques  
Homme ou femme de cabines des bains-douches et piscines.  
Liftier  
Femme de service des écoles maternelles  
Soutier-rouleur de charbon  
Garçon de lavoir  
Huissier ou appariteur  
Homme ou femme occupé au nettoyage des services hospitaliers.  
Garçon d'étable ou d'écurie  
Préposé-adjoint des hôpitaux psychiatriques  
Brigadier du personnel de service  
Surveillant des établissements charitables.  
Asiles de nuit.
- 4ème catégorie : Charretier  
Garde-champêtre à temps complet  
Enquêteur de police administrative  
Caisier ou caissière de lavoir ou établissements de bains-douches de + de 20 cabines.  
Surveillant des cantines et restaurants municipaux.  
Préposé des services généraux hospitaliers  
Préposé des établissements psychiatriques  
Préposé-adjoint des hôpitaux psychiatriques de la Seine  
Surveillant de musée.
- 5ème catégorie : Aide-infirmier, aide-infirmière  
Aide de laboratoire  
Téléphoniste standardiste  
Aide-professionnel de toutes catégories  
Egoutier travaillant en surface  
Porteurs de pompes funèbres  
Eboueur  
Chauffeur de chaudière à basse pression de moins d'un tiers d'ectopièze  
Chauffeur de calorifère  
Aide-bibliothécaire.

- 6ème catégorie : Chef d'une équipe de balayage  
Ouvrier agricole  
Garçon de caisse (V.P.)  
Receveur des droits de place  
Sapeur pompier de 2ème classe.
- 7ème catégorie : Egotier travaillant en sous-sol  
Bucheron-~~magneur~~  
Conducteur de voiture automobile  
Conducteur de machines à vapeur de moins de 100 chevaux ou de chaudières à vapeur à haute pression.  
Eclusier  
Désinfecteur et agent de stérilisation  
Dactylographe  
Buandier, buandière, repasseuse, matelassier, matelassière.  
Lingère et couturière  
Assistante médico-scolaire  
Surveillant du personnel de service (V.P.).  
Brigadier des huissiers ou chef appariteur  
Vérificateur-releveur d'index du service des eaux.
- 8ème catégorie : Conducteur de machine à vapeur ou Diesel de 100 chevaux.  
Commis aux écritures.  
Sténo-dactylographe  
Chef ouvrier du Service de nettoyage de la Ville de Paris  
Fossoyeur  
Scaphandrier  
Ouvrier et ouvrière qualifiés de tous corps de métiers.  
Maître de nage  
Infirmier, infirmière  
Bovier, vacher, porcher, cultivateur  
Commis-encaisseur  
Agent de bureau des services techniques (V.P.)  
Sapeur-pompier de 1ère classe ou spécialisés  
Ordonnateur des pompes funèbres  
Receveur d'abattoir  
Vérificateur des denrées alimentaires  
Moniteur de l'éducation physique  
Vérificateur-encaisseur du service des eaux.
- 9ème catégorie : Assistante sociale (titulaire du diplôme d'Etat).  
Chef de quartier  
Infirmier et infirmière spécialisés.  
Manipulateur de laboratoire.  
Chef fossoyeur  
Chef égotier (réseau visitable)  
Chef paveur  
Caporal des sapeurs-pompiers  
Préparateur en pharmacie.
- 10ème catégorie : Manipulateur de radio.  
Commis principal ou spécialisé  
Régleur des pompes funèbres  
Chef ouvrier qualifié ou contremaître  
Caporal-chef ou caporal spécialisé des sapeurs-pompiers.  
Secrétaire de direction (Sanatorium de moins de 200 lits).

- 11<sup>ème</sup> catégorie : Infirmier-chef et infirmière-chef  
 Chef manipulateur de radio  
 Directrice de crèche  
 Surveillant de travaux  
 Sergent des sapeurs pompiers  
 Vérificateur principal des denrées alimentaires.
- 12<sup>ème</sup> catégorie : Chef de culture ou d'exploitation agricole des hôpitaux psychiatriques départementaux ou autonomes.  
 Vérificateur de mémoire  
 Sous-Chef d'usine ou sous-chef d'atelier et assimilés.  
 Surveillant infirmier chef  
 Dessinateur  
 Chef de station de désinfection  
 Sage-Femme  
 Sergent-chef des sapeurs pompiers  
 Moniteur-chef
- 13<sup>ème</sup> catégorie : Rédacteur  
 Secrétaire de mairie à temps complet (groupe de 1.000 à 2.500 habit.)  
 Receveur principal d'abattoir  
 Régisseur des droits de place  
 Métreur-vérificateur  
 Inspecteur de salubrité  
 Assistante chef  
 Adjudant des sapeurs pompiers  
 Secrétaire de direction (sanatorium de plus de 200 lits).  
 Econome (Sanatorium de moins de 200 lits).
- 14<sup>ème</sup> catégorie : Chef d'usine ou chef d'atelier  
 Dessinateur projeteur  
 Géomètre  
 Piqueur voyer  
 Secrétaire de mairie (2.500 à 5.000 habitants)  
 Adjudant chef des sapeurs pompiers
- 15<sup>ème</sup> catégorie : Rédacteur principal  
 Secrétaire de mairie -Groupe de 5.000 à 10.000 habitants)  
 Conservateur de cimetière  
 Régisseur-comptable ou caissier régisseur  
 Sous-lieutenant des sapeurs pompiers  
 Sous-économe d'établissement de plus de 500 lits  
 Chef de bureau (communes de 10.000 à 25.000 habitants).  
 Directeur Econome (moins de 200 lits)  
 Conducteur de travaux  
 Chimiste diplômé  
 Agent technique du matériel (V.P.).  
 Lieutenant des sapeurs pompiers  
 Econome d'établissement de 200 à 500 lits  
 Econome (sanatorium de plus de 200 lits)  
 Directeur des travaux (10.000 à 25.000 habitants).

17ème catégorie : Sous-chef de bureau de la Préfecture de la Seine et services annexes  
 Chef de bureau  
 Secrétaire de mairie (groupe de 10.000 à 25.000 habitants).  
 Directeur d'établissement ou de groupe d'établissements hospitaliers de 200 à 500 lits.  
 Secrétaire adjoint de mairie (25.000 à 50.000 habitants).  
 Capitaine des sapeurs pompiers  
 Econome d'établissement de 500 à 1.000 lits  
 Conservateur de Musée ou bibliothèque  
 Directeur des Pompes funèbres  
 Secrétaire de direction (hôpitaux psychiatriques de - de 1000 lits)  
 Directeur des travaux (25.000 à 50.000 habitants).

18ème catégorie : Chef de bureau de la Préfecture de la Seine et Services annexes.  
 Secrétaire de mairie (groupe de 25.000 à 50.000 habitants)  
 Directeur d'établissement ou de groupe d'établissements hospitaliers de 500 à 1.000 lits.  
 Secrétaire général adjoint de mairie (50.000 à 100.000 habitants)  
 Ingénieur ou architecte chef de section  
 Commandant des sapeurs pompiers  
 Econome d'établissement de 1.000 à 2.000 lits.  
 Pharmacien des hôpitaux  
 Directeur des travaux (50.000 à 100.000 habitants).  
 Secrétaire de direction (hôpitaux psychiatriques de + de 1.000 lits)

19ème catégorie : Secrétaire de mairie (groupe de 50.000 à 100.000 habitants)  
 Chef de service de la Préfecture de la Seine et administrations annexes  
 Directeur d'établissement ou de groupe d'établissements hospitaliers de 1.000 à 2.000 lits.  
 Inspecteur des bâtiments scolaires de la Ville de Paris.  
 Inspecteur principal des services techniques d'hygiène de la Ville de Paris.  
 Inspecteur de l'Assistance Publique de Paris.  
 Médecin en chef de la Préfecture de la Seine.  
 Directeur des hôpitaux psychiatriques de la Seine  
 Directeur-médecin de l'Asile de MOISSELS  
 Médecin-chef des hôpitaux psychiatriques de la Seine  
 Médecin en chef de l'établissement Henri ROUSSEL  
 Médecin-inspecteur de l'Office public d'hygiène sociale.  
 Pharmacien en chef de l'Assistance Publique de Paris  
 Ingénieur principal toutes catégories de la Préfecture de la Seine  
 Contrôleur des services techniques et industriels de la Préfecture de la Seine  
 Chef-adjoint du contrôle des eaux et du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris  
 Conservateur ou chef adjoint des parcs et jardins de la Ville de Paris  
 Ingénieur-géomètre en chef adjoint de la Ville de Paris.  
 Architecte divisionnaire et architecte-voyer divisionnaire de la Ville de Paris.  
 (abattement de 15 % pour ces derniers qui ne consacrent pas tout leur temps au service de l'Administration).

19ème catégorie : Économiste d'établissement de plus de 2.000 lits.  
Directeur-adjoint d'établissement ou de groupe d'établissements de 2.000 à 3.000 lits.  
Directeur des services administratifs (plus de 100.000 habitants).  
Directeur de Laboratoire.

(suite)

20ème catégorie : Ingénieur. Directeur des travaux (100.000 à 200.000 habitants).  
Secrétaire général adjoint de mairie (100.000 à 200.000 - )  
Directeur de l'Hôpital Edouard HERRIOT (à LYON)  
Directeur d'établissement de 2.000 à 3.000 lits  
Directeur-adjoint d'établissement ou de groupe d'établissements de plus de 3.000 lits.

21ème catégorie : Secrétaire général de mairie (100.000 à 200.000 habitants).  
Ingénieur en chef de la Préfecture de la Seine.  
Directeur général d'établissements hospitaliers de plus de 3000 lits  
Ingénieur. Directeur des travaux (plus de 200.000 habitants).  
Directeur (adjoint des hospices civils de LYON

22ème catégorie : Inspecteur général des Services techniques de la Préfecture de la Seine et administrations annexes.

23ème catégorie : Secrétaire général de Mairie (plus de 200.000 habitants)  
Directeur des Services administratifs et des services techniques de la Ville de Paris et assimilés.  
Directeur général des hospices civils de LYON

24ème catégorie : Directeur général des services techniques de la Ville de Paris.  
Directeur général des Finances de la Ville de Paris  
Directeur général de l'Assistance Publique de Paris.